



PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Adopté le 27 février 2023



Beloeil
Forgée pour innover

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT UN DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS SUR LESQUELS LES MUNICIPALITÉS ONT UN POUVOIR D'ACTION.



Ces changements climatiques sont causés en principale partie par l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines, dont l'utilisation des combustibles fossiles.

En 2021, la Ville de Beloeil s'est ainsi engagée à franchir les cinq étapes du programme partenaire dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités.

Ces cinq étapes sont :

- 1 Établir un **inventaire** et de référence des émissions de GES
- 2 Établir des **objectifs** de réduction des émissions
- 3 Élaborer un **plan d'action local** pour la protection du climat
- 4 **Mettre en oeuvre** le plan d'action local
- 5 Surveiller les **progrès** et présenter les **résultats**

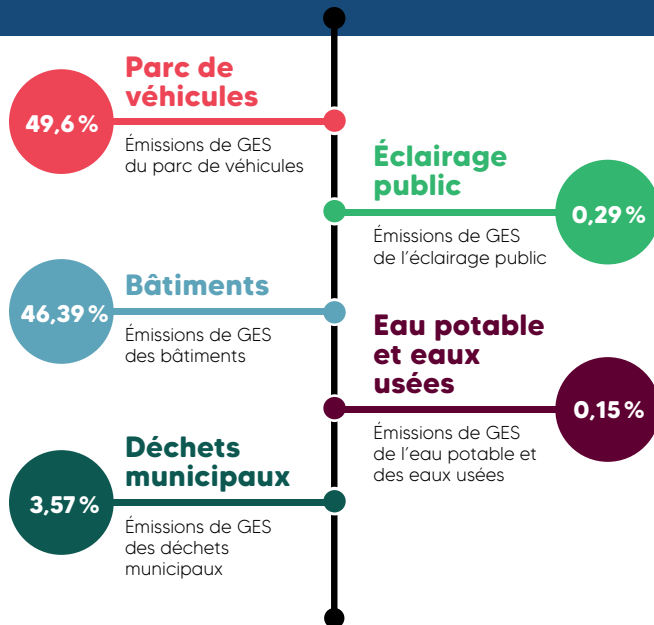
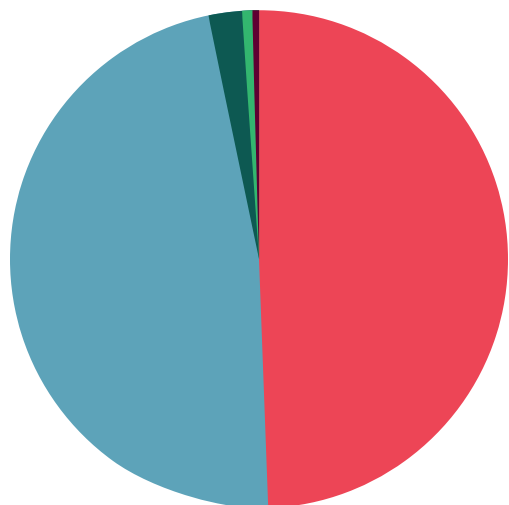


En 2021, la première étape a été franchie en réalisant l'inventaire des émissions de GES en considérant l'année 2019 comme année de référence (en raison des restrictions avec la pandémie de COVID créant une année non représentative en 2020).

L'inventaire des émissions de GES permet de réunir les données requises en vue d'estimer les émissions de GES. Cet inventaire est composé de deux volets, soit les émissions issues des activités de l'administration municipale comme étant le **volet corporatif**, et le **volet de la collectivité** pour les émissions de l'ensemble du territoire municipal.

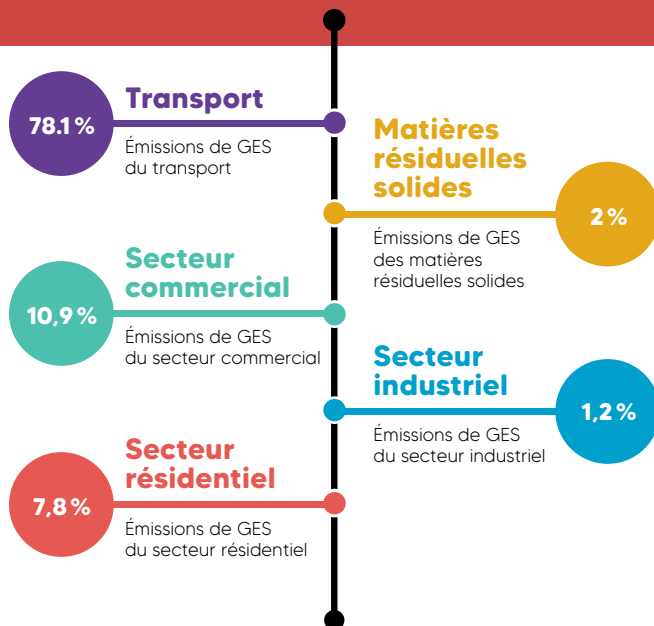
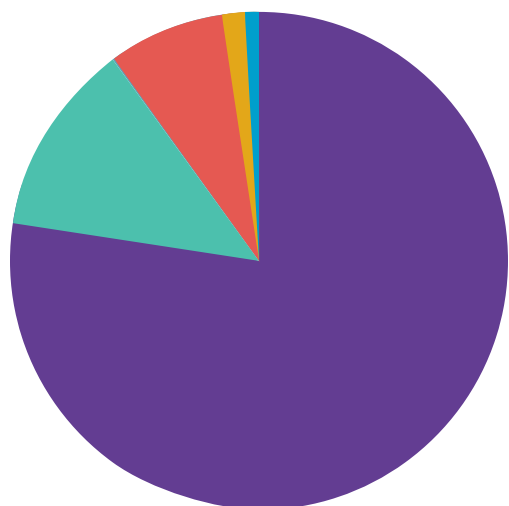
Les sources d'émissions de GES considérées dans les deux volets, selon l'inventaire de 2019, sont :

VOLET CORPORATIF



Bilan 2019 des émissions de **GES corporatives** :
1038,93 teCO₂, soit l'équivalent de 0,04 teCO₂ par habitant.

VOLET COLLECTIVITÉ



Bilan 2019 des émissions de **GES de la collectivité** :
94 615 teCO₂, soit l'équivalent de 3,9 teCO₂ par habitant.

En 2022, les deux étapes suivantes de l'engagement de la Ville de Beloeil ont été réalisées, c'est-à-dire qu'un objectif de réduction des émissions a été déterminé et qu'un plan d'action local a été élaboré.

L'objectif de réduction permet ainsi de surveiller les progrès réalisés tandis que le plan d'action est un document stratégique expliquant comment la Ville compte atteindre son objectif de réduction.

LE PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES VISE À AIDER LA VILLE DE BELOEIL ET SA COMMUNAUTÉ À :

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles
- Favoriser le passage à des solutions de transport à faible émission
- Réduire la consommation d'énergie, les dépenses et les émissions de GES
- Promouvoir l'efficacité énergétique



LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BELOEIL EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES :

VOLET CORPORATIF

réduire de 35 % les émissions de GES d'ici 2035 (par rapport à 2019)

VOLET COLLECTIVITÉ

réduire de 22 % les émissions de GES d'ici 2030 et de 51 % d'ici 2040 (par rapport à 2019)

ACTIONS PHARES DU VOLET CORPORATIF
POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE RÉDUIRE DE 35 % LES ÉMISSIONS D'ICI 2035



TRANSPORT

- Électrification et renouvellement de la flotte de véhicules automobiles, camions légers, camions moyens et lourds, des véhicules outils et des petits équipements



INFRASTRUCTURE

- Conversion du gaz naturel de quatre bâtiments municipaux
- Adoption de mesures d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et la performance thermique dans les bâtiments municipaux

ACTIONS PHARES DU VOLET COLLECTIVITÉ
POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE RÉDUIRE DE 22 % LES ÉMISSIONS D'ICI 2030 ET DE 51 % D'ICI 2040



- Encourager la mobilité durable en sensibilisant les Beloeillois à l'écoconduite et aux alternatives à l'auto solo et en poursuivant le développement des infrastructures de mobilité active



- Encourager les secteurs résidentiel, commercial et industriel à convertir les systèmes de chauffage au mazout ou au propane vers un système électrique



- Encourager l'implantation de mesures d'efficacité énergétique du territoire comme l'éclairage au DEL, les travaux d'isolation et l'installation ou le remplacement de systèmes mécaniques

CITOYENS DE BELOEIL : VOUS AUSSI, PASSEZ À L'ACTION !



VOUS POUVEZ :

- Réduire l'utilisation de la voiture en optant pour le transport en commun, le covoiturage ou encore le transport actif comme le vélo ou la marche.
- Réviser votre conduite automobile, par exemple en réduisant les accélérations rapides et en respectant les limites de vitesse ; vous brûlerez moins de carburant !
- Choisir une voiture électrique ou à faible consommation d'essence.
- Utiliser des thermostats intelligents pour optimiser le chauffage d'un bâtiment.
- Convertir les systèmes de chauffage au mazout ou au propane vers une source électrique.
- Acheter en vrac pour réduire les déchets de consommation.
- Réduire les achats effectués en ligne et prendre le temps de réfléchir avant de commander sous l'impulsion du moment.
- Choisir local dans vos achats du quotidien lorsque c'est possible.

Chaque geste compte !

